

DEPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
CANTON
BOULOGNE NORD-OUEST
COMMUNE
WIMEREUX

SA/AN/BB

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

2023_016
Feuillet n° 16

Le Maire de la ville de WIMEREUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 1 du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 concernant les délégations données au Maire ;

Considérant que la Ville de Wimereux organise la pièce de théâtre LE PRENOM, il convient **d'en fixer les tarifs. Après étude ;**

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

La pièce de théâtre LE PRENOM aura lieu le samedi 1^{er} avril 2023, dans la salle des fêtes, située Place Albert 1^{er} à Wimereux.

ARTICLE 2 :

Les tarifs pour le public sont : **12 € pour les plus de 12 ans / 6 € pour les moins de 12 ans / gratuit pour les VIP.**

ARTICLE 3 : l'heure et le jour de la pièce LE PRENOM sont : samedi 1^{er} avril 2023 à 20h30. La vente des billets est gérée par le service Animations – CULTURE.

ARTICLE 4 :

Le Maire de Wimereux certifie que la présente décision sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publiée dans le registre réglementaire de la Commune et transmise aux intéressés.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire de Wimereux, Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la responsable du SGC de Boulogne sur Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de **l'exécution de la** présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète **de l'arrondissement de Boulogne sur Mer**,
- Madame la responsable du SGC de Boulogne sur Mer,
- Madame la responsable du Service Animations,
- Secrétariat Général des Services.

Wimereux,

Vu, le D.G.S.,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE.

#signature#